

Loi anti-inflation

En plus de se voir supprimer leurs droits acquis, comme les bénéfiques marginaux, qui selon la réponse que j'ai obtenue du ministre à la période des questions, seront désormais inclus dans ce fameux 8 p. 100 déterminé par la loi, les ouvriers seront les premiers, à brève échéance, à être réellement touchés par la loi. C'est d'ailleurs ce que le ministre leur annonce, comme on le rapporte à la page 8307 du hansard. Ceux qui veulent se convaincre de la déclaration du ministre n'ont qu'à prendre le hansard, lire la page 8307, et ils y trouveront la pensée du ministre. Bien qu'y mettant toutes les formes possibles, afin d'amoinrir le choc, il dit carrément aux travailleurs qu'à courte échéance: «Il faut contrôler les salaires».

Madame le président, je veux signaler qu'il est 6 heures.

L'Orateur suppléant (Mme Morin): Comme il est 6 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 8 heures ce soir.

(La séance est suspendue à 6 heures.)

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Gauthier (Roberval): Monsieur l'Orateur, avant l'ajournement j'étais à dire que le ministre avait utilisé des formes spéciale afin d'adoucir le choc à la présentation du bill C-73. Je lisais simplement, ce soir, l'entrevue qu'il avait eue au poste CTV, alors qu'il disait qu'il serait beaucoup plus difficile au Canada pour les travailleurs d'accepter ce bill qu'ils l'ont accepté en Angleterre parce que les syndicats britanniques était beaucoup plus près du gouvernement que les syndicats du Canada. Je crois que la vraie raison, monsieur l'Orateur, ce n'est pas une question de syndicat, de près ou de loin, mais je pense que c'est plutôt une question de priorité.

Dans ce bill, on constate que le ministre met la priorité sur le gel des salaires, la priorité sur les syndicats et sur les ouvriers, alors que les priorités devraient être tout autres, par exemple, du côté des revenus. J'ai parlé des travailleurs avant l'ajournement. Parlons maintenant du revenu. Le ministre semble «prendre la part» des grosses compagnies, et il dit tout simplement aux ouvriers: Le pourcentage sera fixé, et ce sera dans la loi. Aux compagnies il dit, et je cite:

... il faudra à la longue envisager aussi des rajustements.

... au sujet des revenus. Ce sont là ses propres paroles, tel que rapportées à la page 8307 du compte rendu officiel des Débats, au troisième paragraphe. «Ce n'est pas un gel», dit encore le ministre, «mais un contrôle.» Un contrôle toutefois très sévère pour les travailleurs, devrais-je ajouter. Le ministre devrait cesser de tourner autour du pot, et dire la vérité à la population, savoir qu'à partir du 14 octobre, les salaires sont gelés, mais non les prix et les revenus, comme tous le désirent. Tout ce que les travailleurs désirent, c'est d'être tout simplement sur le même pied que les grosses compagnies productrices ou les sociétés financières. Si on gèle l'un, qu'on gèle l'autre. Si on tolère l'un, qu'on tolère l'autre.

Ce que je trouve encore plus fantastique, monsieur l'Orateur, c'est que tout au long de son discours le ministre n'a pas fait mention du taux des intérêts inadmissibles aujourd'hui. La véritable course à l'inflation a débuté quand le gouvernement actuel a supprimé tout plafond d'intérêt aux banques à charte.

[M. Gauthier (Roberval).]

• (2010)

Je l'ai dénoncé au lendemain de cette décision et j'ai dit ici que le Canada va connaître les pires années d'inflation jamais connues jusqu'à aujourd'hui. Le premier geste sérieux à poser aurait dû être le gel des taux d'escompte de la Banque du Canada à 4 p. 100. Ainsi, les banques commerciales n'auraient pas eu de prétendu prétexte de la cherté de l'argent si le taux d'escompte avait été gelé à 4 p. 100, et je pense que c'est là qu'on aurait eu davantage de succès. La Banque du Canada, c'est à nous autres, le gouvernement est maître de la Banque du Canada. Mais pourquoi n'y touche-t-il pas? Qu'est-ce qui l'empêche de geler d'abord ces intérêts-là? On verra après. On verra la conséquence pour les banques commerciales. De fait, tous se souviennent que, lorsque les taux d'escompte de la Banque du Canada oscillaient entre 3 et 3.5 p. 100—et cela a duré 40 ans—les taux des banques commerciales dépassaient à peine 6 ou 7 p. 100. Mais lorsque la banque du Canada a dû hausser ses taux d'escompte aussi haut que 8¾ p. 100, comment était-il possible pour les banques commerciales de prêter à 9 p. 100? C'était impossible. Le problème existe. Le gouvernement le sait très bien d'ailleurs que le problème existe, mais il ne peut en parler, parce que la haute finance le surveille. Je ne m'explique pas encore comment un gouvernement élu par le peuple, même s'il est financé par les grands capitaux, puisse avoir le culot d'enlever tout contrôle sur les intérêts, et oser demander aux travailleurs de ne plus exiger de hausses de salaires. Je me demande si la population, aujourd'hui, va enfin comprendre.

Après cet oubli volontaire, peut-être imposé, le ministre dit qu'à très long terme il entend bien s'attaquer aux revenus des grosses compagnies et leur demander si elles veulent bien avoir la gentillesse de donner la raison de l'existence de leurs surplus de bénéfices. Le ministre s'exprime en ces termes: Il faudra à la longue envisager aussi un rajustement. Quelle délicatesse envers les gros capitaux, quand nous savons tous que les grandes compagnies possèdent les meilleurs avocats qui puissent exister, les comptables les plus compétents et les spécialistes les plus subtils en camouflage! Les multinationales et les autres sociétés financières n'ont donc rien à redouter du gouvernement. On ne peut en dire autant des petites entreprises, principalement si elles ne sont pas dans les bonnes grâces du parti, ou d'un interlocuteur valable.

Tous les jours, monsieur l'Orateur, nous sommes à même de voir ce qui se passe au niveau de l'impôt, par exemple, et dans tous les autres secteurs. A toute heure du jour, des «enquêteurs-maison» pénètrent chez des petits commerçants, chez des petits industriels, trop faibles pour se défendre devant la horde des vautours du gouvernement. Et après cela, le ministre ose même parler encore de justice et d'équité.

Ce qui nous inquiète, nous du Parti Crédit Social du Canada, c'est que le petit salarié est encore lésé dans ses droits quand il s'agit de demander une augmentation de salaire, puisque celui qui ne reçoit que le salaire minimum continuera à vivre avec un maximum autorisé de \$600, donc avec \$1800 pour trois ans, alors que celui qui gagne \$24,000 ou plus recevra une majoration de \$2,400, ce qui représente \$7,200 en trois ans.

En dehors des principes directeurs, le ministre ne semble pas avoir de réponse précise quant aux interprétations de ce bill. Il semble toujours se rapporter à la fameuse Commission dont on ne connaît encore que le président et la vice-présidente, en plus d'un directeur qu'on dit chargé de superviser l'organisme. Ce sera probablement une commission, comme d'habitude, à l'intérieur